

Informations pour l'entreprise ou l'organisation

L'**alternance travail-études (ATE)** est une formule éducative qui permet à l'étudiante et à l'étudiant de réaliser des apprentissages dans des lieux différents et complémentaires, soit l'établissement scolaire et l'entreprise. Les étudiantes et les étudiants inscrits à l'ATE répondent aux critères d'admissibilités établis par leur département d'études ainsi qu'aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur.

Avantages pour l'entreprise

- Recruter une main-d'œuvre motivée par son choix de carrière.
- Profiter des compétences acquises par les étudiantes et les étudiants.
- Assurer la relève de votre organisation ou de votre entreprise.
- Participer au renouvellement des compétences de la main-d'œuvre.
- Faire connaître vos besoins de formation et développer une collaboration avec le Cégep de Rimouski.
- Bénéficier de la mesure fiscale du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail. Pour l'entreprise soumise à la Loi sur les impôts du Québec, les dépenses admissibles comprennent le salaire du superviseur et du stagiaire. Veuillez consulter les liens suivants pour de plus amples détails : [Revenu Québec /Gouvernement du Québec](#)

Implication de l'entreprise

- Transmettre une offre de stage: [Formulaire d'offre de stage](#).
- Communiquer dès que possible avec le Placement et stages ATE pour confirmer le choix de la candidate ou du candidat. Les candidatures vous auront été transmises au préalable par courriel.
- Nommer une ou un responsable dans l'entreprise qui accueillera, supervisera et offrira une disponibilité au stagiaire tout au long de son emploi d'été.
- Informer le ou la stagiaire des politiques de l'entreprise (horaire, documents d'information, matériel requis, règle de santé et de sécurité, etc.).
- Collaborer avec la répondante ou le répondant ATE du programme d'études de l'étudiante ou de l'étudiant lors d'un appel téléphonique ou d'une visite dans votre organisation ou votre entreprise.
- Remplir et transmettre le formulaire d'évaluation du stagiaire ATE dès la fin du stage.
- Discuter de l'évaluation avec le ou la stagiaire.
- Remplir et transmettre le formulaire pour le crédit d'impôt, si admissible.

Caractéristiques des stages ATE – Été 2022

- Les stagiaires sont rémunérés et considérés comme étant des salariés au sens de la Loi sur les normes du travail.
 - Les tâches assignées doivent être reliées au programme d'études.
 - Le stage doit être à temps complet pendant l'été en respectant les conditions suivantes:
 - Un minimum de 8 semaines, soit 28 heures/semaine pour un total de 224 heures.
 - **Exceptionnellement**, en raison des règles sanitaires, un minimum de 140 heures réparties sur quatre semaines (4 x 35 heures) sera accepté.
 - Le stage doit être effectué entre le **24 mai et le 22 août 2022**.
- *Le stage pourrait débuter une semaine plus tôt, selon la disponibilité du stagiaire.